CINQUANTE-ET-UNIÈME SESSION ORDINAIRE OEA/Ser.P

Du 10 au 12 novembre 2021 AG/doc.5746/21

Guatemala, République du Guatemala 9 novembre 2021

VIRTUELLE Original: français

NOTE DE LA MISSION PERMANENTE D’HAÏTI PAR LAQUELLE ELLE TRANSMET
UN PROJET DE DÉCLARATION CONCERNANT LA SITUATION EN HAÏTI POUR
EXAMEN AU TITRE DU POINT CORRESPONDANT DE L’ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTE-ET-UNIÈME SESSION ORDINAIRE DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cliquer sur le lien pour accéder à la [Note de la Mission permanente d’Haïti](http://scm.oas.org/pdfs/2021/AG08409fAG.pdf)

PROJET DE DÉCLARATION SUR

LA SITUATION EN HAÏTI

1-Les ministres des Affaires étrangères et les chefs de délégation de l’OEA;

2-**RAPPELLENT** la résolution CP/RES, 1168 (2315/21) du 17 mars 2021 établissant la Mission de bons offices ayant pour mandat de faciliter le dialogue politique en vue de conduire à des élections libres et équitables, et ayant présenté son rapport au Conseil permanent le 30 juin 2021;

 3-**RAPPELLENT AUSSI QUE** la Charte de l'Organisation des États américains reconnait que la démocratie représentative est indispensable à la stabilité, à la paix et au développement de la région;

4-**Réitérent les recommandations** identifiées dans le rapport de la Mission de bons offices, tout particulièrement la nécessité de prendre des mesures urgentes pour rétablir un climat sécuritaire;

5-DÉCLARENT être vivement préoccupés par l'aggravation de la crise politique, économique, sociale, sécuritaire et humanitaire en Haïti et le grave impact de celle-ci sur la stabilité de la région.

6-ENCOURAGENT le gouvernement d’Haïti à assurer le bien-être de la population haïtienne, et exhortent toutes les parties prenantes à s’engager dans un dialogue sérieux et inclusif afin de trouver des solutions durables qui répondent aux aspirations du peuple haïtien.

7-RÉAFFIRMENT que toute solution à la crise multidimensionnelle actuelle en Haïti nécessite les efforts de toutes les parties prenantes de la nation haïtienne, y compris le gouvernement, l'opposition, la société civile, et les secteurs privé et religieux.

8-**EXHORTENT** l'Organisation des États américains et la communauté internationale à continuer d'accompagner les autorités haïtiennes dans leurs efforts visant à rétablir la sécurité, à lutter contre l’impunité, et à défendre les droits de la personne en Haïti, en plus d’apporter leur concours à la préparation d’élections libres, équitables et transparentes sous observation internationale.

9-**RÉAFFIRMENT** leur engagement envers le peuple haïtien dans leur détermination à résoudre la grave crise humanitaire qui sévit dans le pays, aggravée par la pandémie de Covid-19 et les désastres naturels, et à travailler au développement d'un avenir stable, prospère et sécuritaire en Haïti.

10. **ENCOURAGENT** les États membres à coopérer avec la République d’Haïti dans le cadre de l’enquête sur l’assassinat du Président Jovenel Moïse**.**

11. **INVITENT** les États membres de l’Organisation à se pencher de manière urgente sur la situation actuelle en Haïti**.**



AG08409F01